

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Relative au projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune de CHÂTEAUVIEUX avec extensions sur les communes de SAINT-AIGNAN, SEIGY, COUFFY, LYE et VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY (36)

Objet de l'enquête : un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) a été ordonné sur la commune de Châteaueux.

Les propriétaires fonciers des terrains compris dans le périmètre de l'AFAF sont informés que, conformément à l'article R123-9 à R123-12 du code rural et de la pêche maritime, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes élaborés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Châteaueux.

Les nouvelles limites parcellaires ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Le siège de l'enquête est en mairie de Châteaueux (salle des associations).

Dates de l'enquête publique : du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

Commissaire enquêteur : Monsieur Claude BOURDIN

Dossier soumis à consultation : le dossier de consultation comprendra notamment :

- | | |
|---|--|
| 1° <i>L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique du Président du Conseil départemental</i> | 7° <i>L'étude d'impact du projet</i> |
| 2° <i>Les plans d'aménagement foncier agricole et forestier</i> | 8° <i>L'avis rendu par l'autorité environnementale sur cette étude d'impact</i> |
| 3° <i>Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent, dénommé « procès-verbal »</i> | 9° <i>Une étude hydraulique relative aux travaux connexes</i> |
| 4° <i>Un mémoire justificatif des échanges proposés</i> | 10° <i>Les modalités de prise de possession des nouvelles parcelles à l'issue de l'opération</i> |
| 5° <i>L'indication du maître d'ouvrage des travaux connexes et le programme et le plan des travaux connexes</i> | 11° <i>Le registre de réclamation</i> |
| 6° <i>Les plans des modifications des chemins ruraux ainsi que les délibérations communales afférentes.</i> | <i>Des informations complémentaires seront jointes au dossier</i> |

Le dossier sera consultable du 16 septembre au 18 octobre inclus, dans la salle des associations, située à côté de la Mairie, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et les mercredi 25 septembre et 2 octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les mercredi 18 septembre, 9 et 16 octobre et les samedi de 9h00 à 12h00.

Il sera aussi disponible sur le site internet (ATTENTION : NE JETEZ PAS L'ENVELOPPE : pour la consultation internet, vous devez vous munir de votre numéro de compte que vous trouverez sur l'étiquette où apparaît votre adresse, sur l'enveloppe) :

<http://www.le-loir-et-cher.fr/votre-conseil-departemental/acces-communes-epci/projets-damenagements-fonciers/>

Au siège du Département, place de la République, à Blois, un poste informatique sera mis à disposition.

Le public pourra faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

oralement à M. le commissaire enquêteur		sur le registre	par courrier	Par voie électronique
lors des permanences à la salle des associations de CHATEAUVIEUX le :		Salle des associations	Adressé à : « Monsieur le commissaire enquêteur – enquête relative au projet d'aménagement foncier - Mairie de Châteaueux – 1 rue des Déportés du 2 mai 1944 - 41110 CHATEAUVIEUX »	En envoyant un courriel à l'adresse : afchateauvieux@departement41.fr
Lundi 16 septembre (9h-12h / 13h30-17h)	Samedi 21 septembre (9h-12h)			
Mercredi 25 septembre (9h-12h / 13h30-17h)	Vendredi 11 octobre (9h-12h / 13h30-17h)			
Vendredi 18 octobre (9h-12h / 13h30-17h)				

Le géomètre en charge de l'opération sera présent aux horaires indiqués page précédente les lundi 16 septembre, mardi 24 septembre, mercredi 25 septembre, mercredi 2 octobre, jeudi 3 octobre, vendredi 11 octobre, samedi 12 octobre (matin), jeudi 17 octobre et vendredi 18 octobre.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Châteauvieux et au conseil départemental de Loir-et-Cher, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site :

<http://www.le-loir-et-cher.fr/votre-conseil-departemental/acces-communes-epci/projets-damenagements-fonciers/>

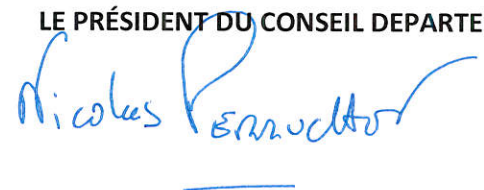
A l'issue de l'enquête publique, la CCAF prendra connaissance des réclamations et observations formulées ainsi que du rapport d'enquête et des conclusions. Elle entendra les propriétaires s'ils l'ont demandé dans leur réclamation ou par lettre adressée au président de la CCAF et statuera. Les décisions de la commission seront notifiées aux intéressés. Les réclamations formées contre ces décisions pourront être introduites devant la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF). Après que la CDAF aura statué et le Préfet délivré les autorisations nécessaires au titre de l'environnement, le Président du Conseil départemental pourra ordonner le dépôt du plan du nouveau parcellaire en mairie (cette formalité entraînant le transfert de propriété), constater la clôture des opérations et demander l'exécution des travaux connexes.

Obtention de renseignements complémentaires et identité de l'autorité responsable de l'enquête :

Conseil départemental de Loir-et-Cher –Service Environnement, Aménagement et Solidarités Rurales– Hôtel du
Département-
Place de la République-41020 BLOIS Cedex –tel 02.45.50.47.71 ou 02.45.50.47.72

Fait à Blois, le **19 JUIL. 2019**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Nicolas PERRUCHOT